

Communiqué de presse

Paris, le 28 novembre 2019

Aide sociale : panorama annuel des aides et focus sur les proches aidants de personnes âgées

La DREES publie dans son panorama annuel de *L'aide et l'action sociales* les dernières statistiques disponibles sur l'aide sociale à l'insertion, à l'enfance, aux personnes âgées ou handicapées. Ces résultats sont principalement issus de l'enquête Aide sociale menée chaque année auprès des conseils départementaux. Par ailleurs, la DREES publie une étude sur les 3,9 millions de proches aidants des personnes âgées de 60 ans ou plus vivant à domicile. Ces résultats sont issus du volet « aidants » de l'enquête CARE-ménages réalisée en 2015 auprès de 6 200 seniors résidant en France métropolitaine.

« L'aide et l'action sociales en France – édition 2019 »

Perte d'autonomie, handicap, protection de l'enfance et insertion

L'aide et l'action sociales en France représentent 10 % des dépenses de protection sociale. Elles sont financées pour moitié par les départements qui y consacrent 65 % de leurs dépenses de fonctionnement. Fin 2017, 6 % de la population perçoit une mesure ou une prestation au titre de l'aide sociale. En dix ans, les dépenses d'aide sociale des départements ont augmenté de 29 %. Elles s'élèvent à 37,8 milliards d'euros (nets des recouvrements ou remboursements) pour 4,2 millions mesures ou prestations attribuées.

Parmi elles, 1,45 million de prestations ont été allouées aux personnes âgées en perte d'autonomie¹, pour une dépense brute globale de 7,6 milliards d'euros. Entre 2002 et 2017, le nombre de prestations et les dépenses associées n'ont cessé de croître, à un rythme toutefois moins soutenu au cours de la décennie 2010, traduisant la fin de la montée en charge de l'allocation personnalisée d'autonomie, mise en œuvre en 2002 ; les dépenses repartent toutefois à la hausse à partir de 2016, sous l'effet de la loi d'adaptation de la société au vieillissement promulguée fin 2015. Selon les dernières données provisoires disponibles, le nombre d'aides sociales aux personnes âgées augmente encore de 1,0 % en 2018, pour atteindre 1,47 million en décembre.

« Les proches aidants des seniors et leur ressenti sur l'aide apportée »

En France métropolitaine 3,9 millions de personnes apportent une aide régulière à un de leur proche âgé de 60 ans ou plus vivant à domicile. Les activités de la vie quotidienne les plus fréquemment déclarées sont les aides aux courses (62 %), aux démarches médicales (53 %), aides aux tâches administratives (43 %) et aides au bricolage (40 %). La majorité des aidants sont des femmes (59,5 %). Elles aident plus pour le ménage (+6,9 points de pourcentage), la gestion administrative (+5,7 points) et pour se laver ou s'habiller (+4,5 points), tandis que les hommes aident davantage pour le bricolage (+27 points).

¹ En 2015, entre 5 % et 13 % des personnes âgées de 60 ans ou plus sont en situation de perte d'autonomie, selon la mesure utilisée, et 26 % déclarent au moins une restriction dans leurs activités du quotidien.

Lorsqu'ils ne cohabitent pas avec le senior aidé, les trois quarts des enfants aidants résident à moins de 40 minutes du domicile de celui-ci. Les enfants aidants cohabitant avec le senior connaissent une situation de vie plus défavorable que les non cohabitants. Ils sont moins souvent en couple (26 % contre 71 % des enfants non cohabitants), 62 % sont sans enfants (contre 18 % chez les enfants non cohabitants). Ce phénomène touche principalement les hommes (74 % des hommes cohabitant avec leur parent aidé n'ont pas d'enfants, contre 51 % des femmes). La situation sur le marché de l'emploi est également défavorable aux enfants cohabitants : ils sont plus souvent au chômage (12 %) et inactifs pour cause d'invalidité (9 %) que les enfants non cohabitants (7 % et 3 % respectivement).

Un peu moins d'un aidant sur deux (47 %) déclare au moins une conséquence négative de l'aide apportée au senior sur sa santé, physique ou psychique. Ces effets négatifs sont moins souvent déclarés lorsque le lien familial avec le senior est plus distant : le fait de déclarer au moins une conséquence négative sur la santé est plus fréquent parmi les aidants conjoints (64 %) que parmi les enfants cohabitants (45 %) ou non cohabitants (44 %).

Les publications à télécharger :

« [L'aide et l'action sociales en France – édition 2019](#) »

Sous la direction d'Isabelle Leroux

Coll. Panorama de la DREES – social, DREES.

« [Les proches aidants des seniors et leur ressenti sur l'aide apportée](#) »

Xavier Besnard, Mathieu Brunel, Nadège Couvert, Delphine Roy (DREES).

Les Dossiers de la DREES n°45.

À propos de la DREES :

Mise en place par le décret du 30 novembre 1998, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) fait partie avec l'Insee et les autres services statistiques ministériels du service statistique public (SSP). Son rôle est de fournir des informations fiables et des analyses dans les domaines du social et de la santé. L'action de la DREES s'appuie, depuis 20 ans, sur un engagement déontologique dont les principes, codifiés et partagés au niveau européen, sont l'indépendance professionnelle, l'engagement sur la qualité, le respect du secret statistique, l'impartialité et l'objectivité. La DREES est aussi un service statistique ministériel dont la mission prioritaire est d'accompagner et d'évaluer les politiques publiques sociales et sanitaires.

CONTACT PRESSE :

Souphaphone Douangdara, drees-infos@sante.gouv.fr - 01 40 56 81 97